Nations Unies S/2014/893



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 décembre 2014
Français
Original : français

Lettre datée du 9 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur ma lettre datée du 3 janvier 2014 (S/2014/6), dans laquelle j'informais le Président du Conseil de sécurité des progrès accomplis par la Commission mixte Cameroun-Nigéria, et sur la réponse de celui-ci, en date du 8 janvier 2014 (S/2014/7), dans laquelle il prenait note de mon intention de continuer à financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte au moyen de ressources prélevées sur le budget ordinaire. Dans le même esprit, je souhaite, par la présente, vous informer des réalisations et activités les plus récentes de la Commission mixte.

Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies a créé la Commission mixte afin de faciliter l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant le différend frontalier et territorial entre le Cameroun et le Nigéria. En usant de mes bons offices et avec le concours du Secrétariat de l'ONU, je n'ai cessé d'œuvrer à l'application de l'arrêt de la Cour.

La Commission mixte a pour mandat d'appuyer la démarcation de la frontière terrestre et le tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert de juridiction, de régler la situation des populations concernées et de recommander les mesures de confiance à prendre. Les progrès accomplis à ce jour dans l'application de l'arrêt de la Cour sont les suivants : retrait du Nigéria et transfert de juridiction au Cameroun dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la presqu'île de Bakassi (processus amorcé en juin 2006 et achevé en août 2008); tracé de la frontière maritime (mai 2007); et fin du régime spécial de transition quinquennal instauré en application de l'Accord de Greentree, en juin 2006, et plein exercice par le Cameroun de ses droits souverains sur la zone de Bakassi (août 2013).

La Commission mixte a également approuvé l'ensemble des recommandations que le Groupe de travail sur la frontière maritime avait formulées, y compris les dispositions relatives à la coopération transfrontière concernant les gisements d'hydrocarbures situés de part et d'autre de la frontière maritime (mars 2011).

Au cours de l'année 2014, la Commission mixte a continué de faire avancer ce processus, notamment en aidant à maintenir le dialogue et la communication entre les deux pays. Cependant, la détérioration des conditions de sécurité dans le nord-est du Nigéria a empêché les visites sur le terrain envisagées, en particulier depuis que l'état d'urgence a été instauré dans les trois états frontaliers d'Adamawa, de Borno et de Yobe du fait des activités terroristes de Boko Haram. À ce jour, les

14-67150 (F) 161214 161214





parties se sont entendues sur le tracé de 1 947 kilomètres de la frontière terrestre, dont la longueur totale est estimée à 2 100 kilomètres.

Au cours d'une réunion tenue le 11 octobre 2014 à Yaoundé, les chefs des délégations du Cameroun et du Nigéria se sont dits convaincus que les activités de démarcation restantes pourraient être achevées sans déployer de nouvelles missions à la frontière, vu que les équipes techniques avaient acquis une connaissance cohérente et fiable de données géographiques et démographiques jugées suffisantes pour finaliser leurs travaux. Par conséquent, la Commission mixte a adopté de nouvelles mesures visant à compléter la mise en application de l'arrêt de la Cour, y compris l'usage de méthodes cartographiques ne nécessitant pas de visites sur le terrain, pour évaluer les zones restantes de désaccord de la frontière terrestre.

Entre-temps, le bornage de la frontière s'est poursuivi, 289 bornes ont été construites entre janvier et juin 2014, ce qui porte le nombre total de bornes en place à 667. Il reste 767 bornes à installer. Durant la réunion des chefs des délégations du Cameroun et du Nigéria en octobre 2014 à Yaoundé, les parties ont officiellement fait part de leur volonté de contribuer au projet d'abornement à travers le fonds d'affectation spéciale et ont également convenu d'appeler les donateurs internationaux à renforcer leur soutien. D'autres initiatives de collecte de fonds, à travers mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Président de la Commission mixte, pourraient être nécessaires.

Tout au long de l'année 2014, la Commission mixte a mené des initiatives visant à renforcer la confiance des populations affectées. Cependant, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre les programmes transfrontaliers conjoints des équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria, en particulier ceux en appui aux populations concernées par le processus de démarcation. Ces ressources supplémentaires permettraient notamment de financer des projets à effet rapide pour renforcer la confiance entre les communautés, en particulier parmi les femmes et les jeunes dans les zones limitrophes. Au Cameroun, quatre projets dans les domaines de la sécurité alimentaire et du microcrédit, de l'eau, de l'énergie verte et du renforcement des capacités des femmes et des jeunes, d'une valeur totale de 6 352 625 dollars, ont été finalisés et soumis pour approbation aux organismes de l'Organisation présents dans le pays. Au Nigéria, le programme a été approuvé par le Gouvernement et les devis pour les projets sélectionnés sont en cours de finalisation. Le Président de la Commission mixte sollicitera des fonds extrabudgétaires pour mettre en œuvre les projets visant à renforcer la confiance en accord avec les plans-cadres révisés des Nations Unies pour l'aide au développement du Cameroun et du Nigéria.

Le comité créé en février 2014 pour élaborer la déclaration sur la délimitation de la frontière terrestre et maritime a tenu deux réunions avec l'appui actif du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat. Par ailleurs, la Section de la cartographie de l'Organisation s'emploie à établir des cartes de la déclaration sur la délimitation de la frontière, ce qui permettra de produire des cartes à grande échelle.

Dans l'ensemble, les évaluations des zones de la frontière qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation devraient se terminer d'ici à la fin de 2015 ou au début de 2016, selon la disponibilité des parties. En ce qui concerne les points restants, la plupart, voire tous, pourraient être réglés pendant la même période si les parties font preuve de souplesse et adhèrent à des solutions de compromis. Ceci permettrait à son tour d'achever les activités de démarcation, d'établir les cartes définitives et

d’installer les bornes d’ici à la fin de 2016. Cependant, l’essentiel des travaux de démarcation ne pourra être mené à bonne fin que si les parties réussissent à s’entendre en temps utile sur les différends qui subsistent.

Après le 31 décembre 2014, les activités suivantes devront être menées pour conclure les travaux de la Commission mixte, tel qu’indiqué ci-dessus :

a) Achever, au moyen de méthodes de télédétection, les activités de démarcation et établir les cartes définitives ainsi que la déclaration sur la délimitation de la frontière;

b) Encourager l’installation des bornes terrestres financée par le fonds d’affectation spéciale pour les activités de démarcation;

c) Promouvoir la coopération transfrontalière, y compris maritime, et les contrôles communs de sécurité le long de la frontière terrestre;

d) Mener à bien les initiatives de renforcement de la confiance auprès des populations locales touchées par les activités de démarcation;

e) Mettre en œuvre des stratégies de retrait en transférant les activités de la Commission mixte à la Commission bilatérale mixte ainsi qu’à d’autres structures sous-régionales.

Je tiens à rappeler que, jusqu’en 2003, la Commission mixte a été entièrement financée par des fonds extrabudgétaires. Durant la période allant de 2004 à 2014, ses activités ont été imputées au budget ordinaire de l’Organisation. Les Gouvernements autrichien, bangladais, brésilien, canadien, italien, norvégien, pakistanais, suédois et uruguayen lui ont apporté un appui fonctionnel et technique en nature (en mettant à sa disposition des militaires et des juristes). Un soutien logistique a également été fourni par les Gouvernements camerounais et nigérian, et ces deux pays, de même que le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et l’Union européenne, ont versé des contributions volontaires au fonds d’affectation spéciale pour les activités de démarcation.

Comme cela a été le cas ces dernières années, et étant donné l’efficacité de l’opération par rapport à son coût et l’importance des tâches qui restent à accomplir pour faire progresser l’exécution pacifique de l’arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, j’ai l’intention de demander des ressources à prélever sur le budget ordinaire pour le fonctionnement de la Commission mixte du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l’attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon